



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E21158

VALABLE JUSQU'AU 01/06/2026

ÉDITÉ LE 12/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1998
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 26/04/2016
7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 415 229 558 RCS

Siret : 415 229 558 00010

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 03928

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 21649135604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 21649135604

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : SOCIETE D'EXPLOITATION NICOLLET

203 CHEMIN DE LA SCIERIE
LE PERIER
38740 CHANTEPERIER

Téléphone : 04 76 30 26 33

Fax :

Portable : 06 95 96 67 67

Site Internet : www.nicollet.pro

E-mail : ludo.chenavier@nicollet.pro

Responsabilité légale :
CHENAVIER LUDOVIC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	12/04/2022
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	27/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	27/06/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.